

FORMULAIRE DE DÉPART

Protection des données (19 LIPDA)

- Base légale. La commune de Trient traite vos données sur ce formulaire de départ en lien avec ses obligations découlant de la loi valaisanne sur le contrôle de l'habitants (RS VS 176.1).
- Responsable du traitement. Le bureau communal du contrôle de l'habitant est responsable pour recevoir et enregistrer les déclarations d'arrivée et de départ (<u>5 II lit. b LCH</u>)
- Finalités. Il traite vos données pour enregistrer et tenir à jour les données liées à l'établissement et au séjour des personnes sur le territoire communal. Il s'assure ainsi du respect par les personnes concernées de leurs propres obligations légales (5 II lit. d LCH).
- Destinataires. La commune de Trient informe la commune de destination du départ. Elle peut informer d'autres autorités.
- Vos droits. Vous disposez de droits découlant de la Loi valaisanne sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (31 LIPDA), dont un droit d'accès et d'information.
- En cas de refus de remplir ce formulaire. La commune de Trient peut enregistrer votre départ après sommation et envoyer vos documents de légitimation à la nouvelle commune de domicile. Des frais administratifs sont à votre charge.
- Questions ? Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (dpo@trient.ch).



<u>IDENTITÉ</u>	
Nom(s)	Prénom(s)
CONJOINT(E) IDENTITÉ	
Nom(s)	Prénom(s)
<u>ENFANTS</u>	
Nom(s)	Prénom(s)
Nom(s)	Prénom(s)
Nom(s)	Prénom(s)
PROPRIÉTAIRE DE CHIEN	
Oui □ Non □	
<u>DATE ; ADRESSE PRÉCÉDENTE</u>	
Date de départ	
Ancienne adresse	
1) DEMENAGEMENT DANS LA MEME COMMUNE	
Nouvelle adresse	
2) DÉPART – SUISSE / VALAIS / AUTRE COMMUNE N	<u>VALAISANNE</u>
Nouvelle adresse	Nouvelle commune
2) DÉPART – SUISSE / AUTRES CANTON & COMMUI	NE
Nouvelle adresse	Nouvelle commune
Nouveau canton	
Fiscalité (N° IBAN)	
3) DÉPART – HORS SUISSE	
Nouvelle adresse	Nouveau pays
Fiscalité (N° IBAN)	

Trient, le ______Signature _____